

## RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022

\*\*\*\*\*

Convocation le 22 septembre 2022

Compte-rendu affiché le 28 septembre 2022

---

L'an deux mil vingt deux, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : LOMBARD Laurent (pouvoir à DELIGNIERE Amandine).

Absente : VITRY Elodie.

Secrétaire de séance : DELIGNIERES Colette.

La séance est ouverte à 19 heures.

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT**

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **II – ECLAIRAGE DU TERRAIN MULTISPORT**

Monsieur le Maire informe les élus que le terrain multisport est en cours de réalisation. Il informe l'assemblée délibérante de la nécessité d'installer un éclairage au terrain multisport.

En passant par la centrale d'achats d'Amiens Métropole, le devis établi s'élève à 1 644.42 € pour l'installation d'un éclairage.

La société Cegelec (qui a la maintenance des terrains de la Métropole) propose un devis pour une prestation identique qui s'élève à 1 487.64 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de la Cegelec à l'unanimité des membres présents.

### **III –DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE**

Lors de la manifestation « Vers les danses du monde » le 17 septembre, les enfants ont profité d'installations leur permettant d'effectuer une activité de loisirs mais aussi sportive.

Le prix de la location de ces équipements gonflables s'élève à 1 472,94 €.

Aussi il convient d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention de 800 € auprès du conseil départemental au titre de la dotation cantonale.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent à l'unanimité monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation cantonale et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **IV – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU DISPOSITIF « NATURE EN CHEMINS »**

Dans le cadre de la mise en valeur du tour de ville, il convient dans un premier temps de définir les limites des chemins ruraux pour ensuite réaliser des plantations de haies ou arbres qui favoriseront le retour de la biodiversité sur notre territoire et renforceront l'attractivité pour ce parcours de randonnée familiale.

Les frais de bornage sont éligibles à un taux maximal de 70%. Les plantations à un taux maximal de 90% à condition de respecter certaines contraintes du cahier des charges de ce dispositif.

Il convient d'autoriser monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la région des Hauts-de-France au titre du dispositif NACH.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent à l'unanimité monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du conseil régional au titre du dispositif NACH et à signer tout document relatif à ce dossier.

### **V – AUTORISATION DE BALISAGE ET DE PASSAGE DU GR 124**

Il s'agit d'autoriser le Comité Départemental de Randonnée de la Somme à emprunter les chemins ruraux et communaux de Cardonnette pour permettre la continuité du tracé du GR124 et d'effectuer le balisage du parcours. Des plaquettes seront posées sur ces chemins.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

## **VI –INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Travaux logement communal : le problème d'écoulement des toilettes a été résolu et il a été procédé au changement de la douche très vétuste

Monsieur le Maire informe qu'un food truck sera installé sur la place du village chaque dernier jeudi du mois à compter du 27 octobre 2022.

SISCO : Monsieur Conte et madame Delignière font un point sur les travaux. Livraison du mobilier prévu en novembre (mobilier pour 16 000 €).

Madame Vitry rejoint l'assemblée.

AMEVA : Monsieur le Maire informe que l'étude commandée sur les risques de ruissellements sur notre commune débutera en octobre. Cette étude sur les bassins versants débouchera sur un calendrier prévisionnel pour réaliser d'éventuels ouvrages.

Un retour sur les commissions est effectué par les adjoints.

Le panneau Camomille est très endommagé et donne un aspect négligé. Monsieur le Maire prendra contact avec la directrice pour une remise en état.

Madame Vitry demande si des mesures sont prises par la commune pour essayer de réduire la consommation d'énergie. Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque, les vestiaires et éclairages du stade sont du ressort de la métropole. Des radiateurs plus performants ont été changés ces dernières années dans le logement communal, la salle des fêtes a été isolée, l'éclairage public est éteint la nuit de minuit à 5 heures du matin et sera bientôt modernisé. Madame Delignière propose d'éteindre l'éclairage public dès 23h00. Les avis sont partagés et Monsieur le Maire propose d'attendre un bilan après le changement de l'éclairage public en LED avant de prendre une décision.

Consommation de gaz à la salle des fêtes : Monsieur De La Llave émet l'idée de mettre en place un forfait chauffage pour les locataires afin d'éviter les excès

Monsieur De La Llave nous fait part de remarques de certains aînés qui préféreraient que le traditionnel repas soit de nouveau un dimanche. La commission animation réfléchit sur le choix d'une nouvelle date.

La séance est levée à 20 h 10.